

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

AU

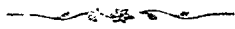
CANADA

D'APRÈS UNE PUBLICATION RÉCENTE.

PAR

Alphonse LE ROY

Membre honoraire de l'Institut canadien de Québec



BRUXELLES

IMPRIMERIE & LITHOGRAPHIE DE PARENT & C^{ie}

17, Montagne de Sion

—
1878

LA 411
.7
L47

4

c
c
F
l

r
q
v
e
d
ve
tr
de
m
Cr
ra
en
n'
co
pa
ver
à le
L
183
lan
des
ble.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

AU CANADA

Précis historique et statistique par M. CHAUVÉAU, ancien ministre, etc. Québec, Aug. Côté, 1876, in-8° (et Paris, Thorin, 7, rue de Médicis).

Le livre, dont on vient de lire le titre, trouvera des lecteurs des deux côtés de l'Atlantique. La question de l'organisation de l'instruction publique est partout intéressante, et d'autant plus qu'elle ne saurait nulle part être résolue sur la foi d'un idéal abstrait. Il y faut tenir compte des croyances, des mœurs, des traditions nationales ; ce qui convient à un peuple ne convient pas à un autre. En revanche, certains problèmes se posent toujours les mêmes, inévitablement, dans les milieux les plus divers ; de là, en pédagogie comme en politique, le grand profit qu'il y a toujours à retirer de l'étude des législations comparées.

Le Canada, où l'honorable M. Chauveau va nous conduire, mériterait d'être mieux connu en Belgique. On en a beaucoup parlé, il y a quelques années, à propos des efforts tentés pour y attirer des cultivateurs flamands et des ouvriers de toute espèce ; il ne manque, en effet, que des bras dans ces fertiles contrées, qui n'ont sans doute pas de pépites d'or à offrir aux émigrants, mais où le premier venu peut vérifier pour son compte le mot du fabuliste : « Le travail est un trésor ». En tous cas, le premier enthousiasme s'est refroidi, pour des raisons dont nous n'avons point à nous enquérir ici, et c'est dommage. A coup sûr, nos laboureurs ne seraient pas trop dépaysés dans le Canada français. Ils y vivraient sous un régime de liberté et de tolérance qui leur rappellerait nos institutions sous plus d'un rapport ; ils en supporteraient le climat plus facilement que certains pessimistes n'ont voulu le faire accroire, sur la foi de Voltaire ; la blonde Cérès, comme on eût dit autrefois, leur prodiguerait tous ses dons ; enfin, par les relations plus suivies qui s'établiraient infailliblement, ils se verraient tôt ou tard en état de rendre de sérieux services aussi bien à leur pays d'origine qu'à leur patrie d'adoption.

Le Canada offre encore cette ressemblance avec les Pays-Bas d'avant 1830, que la population s'y compose de deux groupes, parlant deux langues et professant des cultes différents. Il arriva un jour où les descendants des colons français se sentirent opprimés et où des troubles éclatèrent. L'Angleterre, par l'acte d'Union de 1840, aggrava les

sujets de mécontentement en déclarant que la langue anglaise serait désormais la seule langue parlementaire, et en adoptant diverses autres mesures qui assuraient à la population britannique et protestante une inquiétante prépondérance. Une lutte ardente s'engagea à la tribune ; pied à pied les Franco-Canadiens obtinrent des concessions importantes, et le gouvernement de la mère-patrie finit par comprendre qu'il devait un égal respect aux deux nationalités en présence. A l'union exclusive des Canadas fut substituée, en 1867, une confédération générale de toutes les provinces de la Nouvelle-Bretagne (à l'exception de Terre-Neuve), sous le nom de *Dominion of Canada*. Un parlement fédéral siège à Ottawa, la nouvelle capitale : il ne s'occupe que des intérêts communs et des relations extérieures ; pour le reste, chaque province a sa législature particulière, et par conséquent se donne les institutions qui lui conviennent ; en définitive, l'Angleterre n'a fait qu'en revenir sagement à ses anciennes traditions coloniales. Qui sait ce qui serait arrivé sans cela ? N'est-ce pas pour avoir oublié le simple rôle de protectrice qu'elle avait si honorablement rempli jusqu'alors, qu'elle perdit en 1763 les vastes régions des Etats-Unis (1) ?

Le *Dominion* comprend aujourd'hui sept Etats distincts, bien qu'on ne les désigne que sous le nom de Provinces. Ce sont, à partir de l'est, la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, l'île du prince Edouard, Québec, Ontario, Manitoba et la Colombie anglaise. Ontario occupe le premier rang, comme richesse et comme population ; Québec vient ensuite. C'est dans cette dernière province que se trouvent « la cité la plus considérable de la Confédération, Montréal (107,000 âmes), et Québec, ville fortifiée, la plus ancienne, la plus célèbre et la plus pittoresque de l'Amérique septentrionale. »

Sur un territoire qui atteint presque l'étendue de l'Europe, on compte ici moins de 4,000,000 d'habitants. Ontario, Québec et le Nouveau-Brunswick en possèdent à eux seuls 3,500,000. De ce nombre, environ 1,500,000 sont catholiques romains ; un peu moins de 500,000, anglicans ; le reste se répartit entre les différentes communions protestantes (presbytériens, méthodistes, etc.). Sous le rapport des nationalités, 1,082,940 sont originaires de France, 816,114 d'Irlande, 715,000 d'Angleterre et du pays de Galles, 549,946 d'Ecosse : enfin, 202,991 d'Allemagne. Les Allemands habitent presque tous la province d'Ontario (158,603) ; 31,942 seulement résident

(1) Viger, *Considérations relatives à la dernière révolution de la Belgique*. Montréal, 1831 et 1842, in-12, p. 60.

dans la province de Québec. On estime à 120,000 âmes la population des provinces non comprises dans cette supputation, et celle de Terre-Neuve à 146,536. (Recensement de 1870-1871.)

Ces données acquises, nous pouvons aborder le sujet traité par M. Chauveau.

L'instruction publique est réglée, au Canada, par les gouvernements provinciaux; il n'y a donc pas de système uniforme. De plus, il existe des écoles indépendantes, dont le revenu provient de fondations; en signalant les abus inhérents à ce régime, M. de Laveleye (1) prend soin de faire remarquer qu'ils sont tempérés par la mesure qui confie aux suffrages des citoyens la nomination des administrateurs spéciaux. Mais ce n'est là qu'un contre-poids insuffisant; l'enseignement n'en reste pas moins livré à l'arbitraire et à la routine. On commence partout à reconnaître qu'il serait fort désirable de ne point laisser les écoles privées entièrement abandonnées à elles-mêmes, c'est fort bien; seulement, dès qu'on veut faire un pas dans cette voie, on la trouve encombrée d'obstacles non moins difficiles à surmonter en Amérique qu'en Europe.

Comment donner satisfaction aux minorités religieuses, à la minorité catholique dans le Haut-Canada (Ontario), à la minorité protestante dans le Bas-Canada (Québec)? Dès qu'il fut bruit d'établir une Confédération, l'une et l'autre réclamèrent leur pleine indépendance. L'Angleterre intervint. Chaque province reçut l'autorisation de se donner des lois particulières; mais il fut stipulé: 1° que rien n'y pourrait porter préjudice aux droits ou privilèges formellement conférés, lors de l'Union, à telle ou telle classe de personnes, relativement aux écoles confessionnelles; 2° que les pouvoirs et privilèges, accordés aux écoles catholiques du Haut-Canada, seraient étendus aux écoles protestantes aussi bien qu'aux écoles catholiques de la province de Québec; 3° qu'il pourrait être interjeté appel au gouverneur, en conseil, de tout acte d'une autorité provinciale, affectant ces droits ou privilèges; 4° qu'en cas d'urgence ou de non-exécution par l'autorité compétente d'une mesure décrétée par le gouverneur général, en conseil, il appartiendrait au Parlement canadien de mettre fin au débat au moyen d'une loi ou d'une ordonnance. On s'entendit à l'amiable dans la plupart des Etats; seulement, le Nouveau-Brunswick trancha radicalement la question, en supprimant tout enseignement religieux à l'école primaire. De là, une vive agitation suscitée par les catholiques et non encore calmée, le gouvernement ne s'étant prêté jus-

(1) *L'instruction du peuple*. Paris, 1872, in-8°, p. 162.

qu'ici à aucune concession. Les catholiques s'efforcent, en attendant, de créer des écoles séparées.

Voici, en somme, l'état général des choses. Dans l'Ontario, l'école est laïque, en ce sens que l'instituteur doit laisser aux ministres des cultes le soin d'enseigner le dogme ; en revanche, il est tenu de saisir toutes les occasions de développer le sens moral des enfants, et de leur inspirer le plus profond respect pour la religion, de leur en démontrer la nécessité ; les partisans des écoles confessionnelles sont autorisés, d'autre part, sous des conditions peu gênantes, à créer des institutions selon leurs vœux. Ajoutons que les catholiques ne se le sont pas fait dire deux fois. Dans la province de Québec, la minorité protestante a obtenu des garanties beaucoup plus complètes : une section distincte du conseil de l'instruction publique ; une part de la subvention de l'éducation supérieure, proportionnée à sa population ; des inspecteurs d'écoles ; des commissions d'examen séparées partout où il y a une population protestante appréciable ; un secrétaire-député ou surintendant protestant ; une école normale protestante ; une division absolue de l'impôt scolaire dans les villes ; enfin, dans les campagnes, la faculté pour les protestants de payer leur cotisation à une école protestante en dehors de la municipalité où leurs terres sont situées, même lorsqu'ils n'y sont pas résidents. La séparation est aussi absolue que possible dans le Manitoba ; toutes les écoles sont nécessairement catholiques ou protestantes. Il en est de même à Terre-Neuve, où chaque secte protestante reconnue a, en outre, son surintendant (on en compte cinq). Dans la Nouvelle-Ecosse et dans l'île du prince Edouard, on a jusqu'à présent, en fait, permis aux catholiques de mêler l'enseignement religieux à l'enseignement profane ; cependant le système du Nouveau-Brunswick recruté de nombreux adhérents sur ce dernier territoire, et les dernières élections ont porté au pouvoir des *sécularistes* décidés. Les catholiques prétendent que l'éducation revêt dans les écoles publiques un caractère peu orthodoxe ; le fait a été, du moins, vérifié pour un district. Or, on ne peut les forcer, disent-ils, à payer pour des écoles où leur conscience leur défend d'envoyer des enfants. Il y a, comme on voit, un point noir à l'horizon ; on est aussi peu que possible disposé à s'entendre.

Laissons de côté les écoles indépendantes, pour nous attacher aux établissements qui relèvent des pouvoirs publics. Les deux Canadas réclameront particulièrement notre attention.

De part et d'autre, grâce au patriotisme éclairé des hommes d'élite qui ont consenti à entreprendre la réforme des études, grâce aussi à

la bonne volonté des auxiliaires qu'ils se sont adjoints et qu'ils ont su animer de leur propre esprit, les résultats obtenus dépassent actuellement toutes les espérances. Pour être justes, cependant, hâtons-nous de déclarer que la tâche était plus ardue d'un côté que de l'autre. La population du Haut-Canada est en grande majorité d'origine britannique : officiers à demi-solde, tant de la marine que de l'armée, soldats pourvus de petites pensions et à qui l'on distribue des terres, commerçants ou gens de métiers quelque peu instruits, notamment les arrivants d'Écosse, pays où les écoles paroissiales sont depuis longtemps excellentes, tous ces colons ont apporté avec eux, non-seulement un degré satisfaisant de culture, mais le vif désir de ne point compromettre l'avenir de leur nouvel établissement, en laissant leurs enfants croupir dans l'ignorance. Les institutions scolaires ont pu de la sorte se constituer tout d'une pièce pour ainsi dire ; s'appuyant sur une base solide, on s'est trouvé en mesure de s'inquiéter tout d'abord de l'instruction primaire. Dans la province de Québec, presque exclusivement française, au contraire, ce n'est que très-lentement qu'on est parvenu à quelque chose, et il a fallu se préoccuper des écoles supérieures et des pensionnats avant de songer à pourvoir aux besoins de la masse du peuple. Cette situation évidemment défavorable s'explique par des circonstances particulières.

Il faut remonter jusqu'au xvi^e siècle, à l'époque où le Malouin Jacques Cartier fut poussé vers le fleuve St-Laurent par l'esprit d'aventures. « Les premiers Français, dit Raynal, étaient venus se jeter plutôt que s'établir en Canada ; la plupart s'étaient contentés de courir les bois ; les plus raisonnables avaient essayé quelque culture, mais sans choix et sans suite. Un terrain où l'on avait bâti et semé, était aussi légèrement abandonné que défriché. » Il se passa plus de soixante ans avant que Champlain vint fonder un premier établissement permanent dans ces contrées, où la nature sauvage dominait encore et « conquérait à elle-même les prétendus pionniers de la civilisation » (1). Les missionnaires catholiques apparurent, les récollets d'abord, puis les jésuites ; mais ils veillèrent au plus pressé, à l'évangélisation des tribus indigènes. Enfin, les jésuites s'intéressèrent aux blancs. Le P. Lejeune écrivait en 1635 : « J'espère, si nous pouvons avoir du logement, de voir trois classes à Kébec, la première de petits Français qui seront peut-être vingt ou trente écoliers, la seconde de Hurons, la troisième de Montagnais ». Deux ans plus

(1) Myrand, *Mémoires sur le Canada*. Québec, 1857, in-8°, p. 54

tard, on commença la construction du collège de Québec. La même ville fut pourvue, en 1663, par Mgr de Laval, d'un grand séminaire, et en 1668, d'un petit séminaire, école préparatoire, d'où l'on sortait pour aller étudier chez les jésuites. L'éducation des petits enfants et des jeunes filles avait été entreprise dès 1639 par les sœurs Ursulines, qui s'acquittèrent de leur tâche avec un admirable dévouement.

Tous ces efforts et tout ce zèle n'aboutirent pas à l'établissement d'un système général. Si les villes conservèrent, pendant la période française, quelques écoles secondaires, presque rien ne fut fait pour l'enseignement élémentaire : les mères de famille, formées par les religieuses, devinrent forcément les institutrices de leurs enfants, garçons aussi bien que filles. D'autre part, les jésuites durent quitter le pays peu de temps après la conquête : les petites écoles qu'ils avaient fondées çà et là se fermèrent l'une après l'autre. Les premiers gouverneurs anglais élaborèrent des projets, ouvrirent des enquêtes, fondèrent un comité spécial, le tout avec peu de succès : il faut dire que ce comité avait pour président l'évêque protestant, ce qui décida le clergé catholique à s'abstenir. Qu'on juge de la situation : en 1834, d'après un document officiel, il n'y aurait eu dans tout le Bas-Canada que 22 écoles primaires, fréquentées par 398 élèves gratuits et 690 élèves payants (1) ! Forcé fut de transiger avec les catholiques ; leurs écoles paroissiales se multiplièrent avec rapidité, surtout lorsqu'on eut fait venir d'Europe des Frères des écoles chrétiennes. Il était temps de légiférer sérieusement : le système municipal fut pris pour base, une taxe scolaire décrétée. Mais cette dernière mesure, parut vexatoire : « le peuple avait conservé du régime français une profonde horreur pour toute espèce d'impôts ». L'opposition ayant dégénéré en révolte ouverte, le gouvernement s'avisait de rendre *volontaire* la nouvelle contribution. Qu'arriva-t-il ? Qu'on souscrivit d'assez bonne grâce pour des collèges et des couvents, mais que l'instruction primaire resta relativement en souffrance. C'est dans ces circonstances difficiles que M. le docteur Meilleur accepta les fonctions de surintendant : il fit tout ce qui était possible de faire, et l'on ne saurait méconnaître que, malgré les difficultés financières, son administration fut féconde en résultats. En 1854, le Bas-Canada comptait 2,795 institutions scolaires de toute catégorie, avec 119,737 élèves : ces chiffres en disent assez. L'impulsion était donnée ; cependant l'ère nouvelle

(1) L'école de Québec comptait à elle seule 202 élèves ; celle de Montréal 150 ; donc, 796 pour toutes les autres ensemble !

ne s'ouvrit à proprement parler que l'année suivante, lorsque l'honorable M. Chauveau fut appelé à continuer l'œuvre du surintendant démissionnaire. Le lecteur s'en assurera tout à l'heure.

Le contraste est frappant, on le voit, entre les deux provinces. A Toronto, on n'a eu qu'à s'inspirer de l'expérience des pays étrangers et à pourvoir aux besoins qui se sont révélés petit à petit; on a pu tailler, pour ainsi dire, en plein drap. A Québec, il a fallu compter avec les traditions et les habitudes d'une population arriérée, docile au surplus et intelligente, mais désorientée par la conquête et dominée par sa reconnaissance envers les successeurs des missionnaires qui l'avaient les premiers policée. Là, des institutions tout d'abord florissantes, accueillies sans défiance ou dans tous les cas sans hostilité ouverte de la part de la minorité; ici, de longs tâtonnements rendus infructueux par l'instabilité même des idées des gouvernants, mais surtout par la ténacité des résistances du clergé, qui sentait sa force doublée par les revendications des patriotes, au fond Français de cœur. Là, l'épanouissement du génie anglo-saxon, poussé vers de nouvelles destinées et frissonnant au vent qui soufflait des États-Unis; ici, par-dessus tout, l'idée de l'indépendance à conquérir, et comme solution à toutes les difficultés, la proclamation de la tolérance la plus absolue. Une fois entré dans cette dernière voie, dans la voie d'un libéralisme sage et pourtant aussi religieux que jamais, le Bas-Canada s'est progressivement élevé à la hauteur atteinte avant lui par son émule: ce sont les efforts qu'il a dû faire pour cela qui nous intéressent particulièrement et que nous tâcherons de faire ressortir, en développant notre parallèle.

Haut-Canada. Nous laisserons de côté les premiers essais, la création d'une université, l'établissement de huit écoles de *grammaire* en 1807, les subventions accordées à l'instruction primaire en 1816. Le régime actuel ne prend son point de départ qu'en 1844, date de la nomination du Dr Ryerson à la surintendance de l'éducation. Le nouveau fonctionnaire commença par visiter l'Europe et les États-Unis; ses études comparatives le décidèrent à donner la préférence au système du Massachussets. Les écoles primaires rurales sont soumises, en partie, au contrôle des municipalités, chargées de percevoir une contribution scolaire au moins égale au subside alloué par le gouvernement à chaque localité. Chaque district d'écoles élit lui-même ses syndics; l'autorité municipale, de son côté, nomme et rétribue les inspecteurs des écoles de son ressort. Ceux-ci adressent des rapports réguliers au surintendant, qui en fait état ou les publie même à la

suite de son rapport annuel. Une excellente mesure a été la création d'un *Journal de l'éducation*, dirigé par le surintendant lui-même (depuis par M. le Dr Hodgins, auteur de divers ouvrages classiques), répandu parmi les instituteurs à un prix excessivement modique et distribué gratis aux syndics, ainsi qu'à tous les fonctionnaires chargés de l'exécution des lois. Là, point de polémiques irritantes, mais des informations utiles et une sorte d'enseignement pédagogique permanent. *L'Abeille*, sans être un journal officiel, rend les mêmes services en Belgique; mais en 1844, il eût été absurde au Haut-Canada de faire fond sur l'initiative privée.

Peu à peu, le cadre s'élargit. On eut : 1° un département général de l'instruction publique, se composant a) du bureau de l'éducation, présidé par le surintendant; b) du conseil de l'instruction publique; c) du musée d'éducation; d) du dépôt de livres, cartes, etc.; 2° des lycées (*High schools*) et des instituts classiques (*Collegiate institutes*); 3° des écoles normales et des écoles-modèles annexes; 4° des écoles primaires, les unes *communes*, les autres *séparées*; 5° des bibliothèques publiques. Au-dessus du tout, le surintendant, répartissant entre les municipalités, d'après leur population et la nature de leurs établissements, les sommes votées par la législature; éclairant les autorités scolaires sur leurs devoirs; décidant les contestations, sauf appel au gouverneur, en conseil; en appelant lui-même, le cas échéant, à un tribunal supérieur. Il est membre *ex officio* du conseil de l'instruction publique, où les différentes institutions sont représentées par des délégués de leur choix, siégeant à côté de huit membres désignés par l'exécutif. Ce conseil règle tous les programmes, tant des examens que des cours, choisit les livres classiques, a son mot à dire dans la construction des édifices scolaires, etc.; on lui a même réservé la nomination des inspecteurs des lycées. Tous les membres du conseil n'ont pas les mêmes droits; ainsi ceux qui sont nommés par les collèges n'ont pas voix au chapitre quand il s'agit des écoles primaires.

Une institution digne de tout intérêt, c'est le *musée d'éducation*, auquel le *Kensington Museum*, fondé à Londres par le prince Albert, a servi de modèle. On y trouve naturellement des spécimens de tout ce que peut comprendre le matériel d'une école; mais il renferme aussi des objets de tout genre, modèles d'ustensiles et d'instruments agricoles, échantillons de produits industriels, collections d'histoire naturelle, etc., de médailles, de photographies, de gravures, de peintures (copies exécutées en Italie), de plâtres (bustes, statues), qui seront à la disposition de l'Institut des beaux-arts, dont la création

est projetée. Le dépôt de livres, cartes, instruments de physique, etc., est une sorte de magasin où puisent les écoles et les bibliothèques publiques (430 en tout, avec 750,242 volumes). Il fournit également au rabais les livres à distribuer en prix : cette dernière mesure a grandement déplu aux libraires, mais l'opinion publique semble la protéger.

L'école normale de Toronto, installée dans un local élégant et spacieux, reçoit des élèves des deux sexes ; tous ensemble assistent aux leçons, système qui paraîtrait dangereux en Europe, mais qui a fait ses preuves dans la Nouvelle-Angleterre, par exemple : M. Hipeau (1) n'hésite pas à en prendre la défense, précisément au point de vue des mœurs. Il n'y a point de pensionnat ; les élèves se logent et font leurs repas dans des maisons approuvées. L'instruction est gratuite et ne comprend que deux semestres, ce qui est bien peu, si l'on considère l'étendue du programme (matières enseignées dans les écoles élémentaires, pédagogie, connaissance des lois qui ont rapport à l'instruction publique, géographie, histoire générale, histoire du Canada, physique, chimie appliquée aux arts et à l'agriculture, histoire naturelle, littérature anglaise, mathématiques, dessin et musique vocale). En fait, les élèves prolongent le plus souvent leur séjour à l'école d'un ou de deux semestres ; ils subissent ensuite deux examens, l'un dans l'établissement même, l'autre devant les bureaux ordinaires, qui leur délivrent les diplômes indispensables pour être admis à l'enseignement. En 1872, l'école normale comptait 143 élèves (66 du sexe masculin, 67 filles). Dans les écoles annexes, les deux sexes sont séparés. Les études y sont vraiment solides ; les élèves de l'école normale s'y exercent à faire des leçons sous la direction des maîtres ou des maîtresses, qu'on a soin de choisir parmi les plus capables (2).

Un lycée ou un institut classique, au moins, est établi dans chaque comté ou réunion de comtés. Ils sont régis par des bureaux de six membres, nommés pour six ans par les conseils locaux ; le tiers des membres est renouvelé chaque année. A ces bureaux ressortissent toutes les questions d'intérêt matériel, aussi bien que la nomination des professeurs et l'obligation de veiller à la bonne exécution des

(1) *L'instruction publique aux Etats-Unis*. Paris, 1872. in-12 1^{re} partie.

(2) *The international conference of Education held at Philadelphia, July 17 and 18, 1876*. Washington. 1877, in-8, p. 56 et suiv.

programmes. Il est à remarquer que le latin, le grec, le français et l'allemand sont facultatifs dans les lycées, tandis que la physique, la chimie, l'histoire naturelle et les mathématiques sont obligatoires. Pour fixer la subvention de l'Etat, laquelle sert à compléter les taxes locales, on tient compte, d'après le rapport des inspecteurs, du nombre des élèves et de leurs succès. Tout autre est le régime des instituts classiques ; là, l'enseignement du grec et du latin est de rigueur, et pour avoir droit à une subside du gouvernement, l'établissement doit prouver que 60 élèves du sexe masculin, en minimum, suivent annuellement ces deux cours. Huit lycées sont actuellement reconnus comme instituts classiques.

Les écoles communes sont placées sous la direction immédiate de trois syndics (*trustees*), élus pour trois ans par les contribuables, mais de telle sorte que les fonctions de l'un d'entre eux expirent chaque année. Ils constituent un collège dont les procès-verbaux sont tenus par un secrétaire-trésorier chargé du prélèvement des taxes, etc. Toute cette législation est très-compiquée. « Un district scolaire doit contenir au moins 50 enfants de 5 à 16 ans, à moins qu'il n'ait une étendue de plus de 4 milles carrés. » Les instituteurs ont une lourde besogne de statistique ; il peut en résulter quelque fruit ; cependant, on peut dire qu'en général, au Canada comme aux Etats-Unis, les groupements de chiffres sont absolument trop multipliés. Plus utiles sont les rapports des inspecteurs, auxquels on n'a pas tort de donner de la publicité. Ces rapports ont porté, en 1873, sur 4,732 écoles, confiées aux soins de 2,584 instituteurs et de 2,061 institutrices. La comparaison de ces chiffres avec ceux des années précédentes (ici la statistique a sa valeur) établit que le nombre des instituteurs tend à diminuer : on se rend raison de ce fait en observant que la carrière de l'enseignement élémentaire est généralement moins avantageuse, en Amérique, pour les hommes que pour les femmes. Elles s'y prêtent d'ailleurs de meilleure grâce, elles y apportent leur instinct de dévouement ; enfin, — elles coûtent beaucoup moins (1).

Des dispositions particulières ont été prises, nous le savons déjà, pour les écoles catholiques séparées. Nous noterons seulement que les contribuables qui déclarent formellement leur intention de supporter une taxe pour l'entretien de ces écoles, sont dispensés de l'impôt

(1) M. Hipeau formule les mêmes observations à propos des Etats-Unis (p. 179).

pour les écoles communes ; seulement, cette exemption n'est accordée qu'à ceux qui sont domiciliés à moins de trois milles de distance de l'établissement qu'ils entendent patronner. La province d'Ontario comptait, en 1873, 170 écoles catholiques séparées, non compris les institutions tout à fait indépendantes, fondées par des ordres religieux. Les écoles séparées reçoivent des subsides de l'État, en proportion du nombre de leurs élèves. Ce n'est pas sans difficulté que l'évêque de Toronto est parvenu à obtenir cette concession : on plaidait d'un côté la cause de l'impartialité religieuse, de l'autre on redoutait l'envahissement de l'esprit d'indifférence (1).

L'instruction supérieure a été longtemps entravée dans son développement, parce que la charte de l'université de Toronto stipulait que les membres du conseil et du corps enseignant devraient appartenir à l'église anglicane et signer les 30 articles de son *Credo*. Les presbytériens et les méthodistes s'émurent : en 1849, le parti de la tolérance l'emporta ; mais aussitôt les anglicans réclamèrent une université spéciale, qui fut ouverte en 1852, sous le nom de *Trinity college*. D'autres collèges confessionnels s'ouvrirent successivement ; finalement on adopta une mesure de transaction, en subdivisant d'après les cultes les institutions annexes.

Dans les dernières années ont été créés : 1° un institut des sourds-muets ; 2° un autre pour les aveugles ; 3° une école des sciences appliquées aux arts ; 4° une école d'agriculture avec une ferme-modèle ; 5° une seconde école normale, à Ottawa. Ajoutons à ces établissements l'école provinciale de réforme, les orphelinats, les salles d'asile, les écoles dominicales et les écoles d'adultes : nous aurons ainsi une idée de l'activité féconde du Dr Ryerson. En 1875, cet honorable fonctionnaire a obtenu l'*otium cum dignitate*, et du même coup la charge de surintendant de l'éducation a été abolie, pour faire place à un ministère de l'instruction publique. M. Adam Crook, secrétaire de la province, a été chargé de ce portefeuille, avec M. Hodgins pour *député*. Précisément le contraire est arrivé, comme on le verra plus loin, dans la province de Québec.

Une loi récente a décrété l'instruction primaire *gratuite et obligatoire*. « Tout enfant de l'âge de 7 à 12 ans a le droit d'admission gratuite à

(1) Signalons, pour ne rien omettre, l'existence de quelques écoles protestantes séparées, et d'autres réservées aux enfants de couleur (on désigne par là les fils des nègres émigrés des États-Unis). Le « préjugé de la peau » règne donc encore.

l'école pendant quatre mois chaque année, et les parents ou tuteurs qui négligent de procurer cet avantage aux enfants dont ils ont charge, et qui ne prouvent pas qu'ils les font instruire autrement, sont passibles d'une amende de cinq piastres, et du double en cas de récidive. La maladie, l'extrême pauvreté ou la grande distance sont les seules excuses admises. Aucun parent ne peut être obligé d'envoyer ses enfants à une école protestante, s'il est catholique romain, ou à une école catholique romaine, s'il est protestant. »

Le recensement de 1874 accuse l'existence de 5,165 institutions scolaires de tout genre, fréquentées par 441,261 élèves (voir ci-dessus) : à peu près le *quart* de la population ! Il y avait une école pour 380 habitants ! Dans quel pays retrouverait-on une pareille proportion ? Seulement on pourrait se demander comment la statistique est dressée : les doubles emplois sont difficiles à éviter.

Les locaux des écoles communes sont vastes, aérés, bien pourvus d'appareils de gymnastique : grâce aux soins de M. Hodgins, on a pu s'en assurer à Philadelphie. Les écoles comprennent ordinairement quatre classes à la campagne, six dans les villes. Le programme des écoles urbaines s'élève à la hauteur de celui de nos écoles moyennes du degré inférieur : qu'en en juge plutôt. *Première classe* (classe élémentaire) : lecture et écriture, épellation, étymologie, arithmétique, géographie, dessin, musique, leçons de choses. *Deuxième classe* : on commence la grammaire et la composition. En *troisième*, on aborde la chimie et la botanique ; en *quatrième*, l'histoire générale, la littérature, l'histoire naturelle et la physiologie ; en *cinquième* et en *sixième*, le gouvernement civil, la physique, l'algèbre, la géométrie, le mesurage et la tenue des livres. La marchandise répond-elle à l'enseigne ? Nous sommes portés à le croire, bien que les vicissitudes de la législation aient plus d'une fois détourné les études de leur cours régulier. Mais les juges les plus sévères constatent volontiers que le niveau des études générales tend malgré tout à s'élever de plus en plus, et d'autre part l'influence des écoles normales, des conférences d'instituteurs, ainsi que l'augmentation lente, mais continue, des traitements du personnel enseignant, n'ont pas été stériles ; les bienfaits de l'instruction, enfin, sont appréciés de tout le monde, dans un pays où les oisifs sont forcément rares. La prospérité de la province d'Ontario est certainement due en grande partie au perfectionnement de ses institutions scolaires, d'où sortent chaque année des jeunes gens bien préparés pour réussir dans l'industrie et le commerce. Pour tout dire, cependant, ce résultat est favorisé par les richesses naturelles du pays, par la circulation des

capitiaux anglais, par le développement rapide des institutions municipales. Tout semble conspirer à faire du Haut-Canada, dans un avenir prochain, l'une des plus vigoureuses colonies de l'Angleterre.

Bas-Canada. Nous franchirons maintenant la frontière de la province de Québec, et nous commencerons par rendre tout spécialement hommage au ministre éminent qui a voulu consacrer les premiers loisirs de sa retraite momentanée à dresser le tableau des progrès récemment accomplis dans son pays. M. Chauveau s'efface autant qu'il peut ; mais il a beau être modeste : on reconnaît partout sa trace, et le mot célèbre du philosophe américain Emerson s'applique aussi justement à lui qu'au docteur Ryerson : « Une institution n'est le plus souvent que l'ombre allongée d'un homme supérieur. » Enfin, — puisque c'est son livre que nous analysons, — il nous est bien permis, ce semble, de dire quelques mots de sa personne.

Pierre-Jacques-Olivier Chauveau appartient à une ancienne et respectable famille française, dont l'établissement à Charlesbourg, près Québec, remonte aux premiers temps de la colonie (1). Il est né dans la capitale même de la province, le 30 mai 1820. A neuf ans, on l'envoie au séminaire, où ses aptitudes littéraires sont bientôt remarquées. A seize ans, un élan de ferveur religieuse lui fait prendre le change sur sa vocation : il se croit destiné à la prêtrise et s'empresse de communiquer ses intentions au vénérable supérieur du séminaire, M. Demers (2). Celui-ci le trouve bien jeune et n'hésite pas à lui dire : « Allez-vous-en dans le monde, petit ; on verra plus tard. » L'adolescent se livre alors avec passion à l'étude du droit, ce qui ne l'empêche pas de rimer à l'occasion et de rédiger, pour le *Courrier des États-Unis*, une correspondance politique. A vingt ans, il se marie ; à vingt-quatre il conquiert un siège à la Chambre des députés, où il s'enrôle tout d'abord sous le drapeau des patriotes : on le voit combattre à côté des Lafontaine et des Viger, et se laisser ensuite entraîner par les « philippiques emportées » de Papineau, revenu de l'exil. Libéral et croyant tout ensemble, nature généreuse par excellence, avec cela chaleureux et brillant orateur, M. Chauveau est de ceux qui ne peuvent paraître en public sans attirer sur eux tous

(1) Nous puisons ces détails dans une biographie de M. Chauveau (par L.-O. David), publiée à Montréal en 1872, et dans le n° du 22 septembre 1877 des *Canadian illustrated news*.

(2) Bien connu comme auteur d'un manuel de philosophie (en latin) encore classique au Canada.

les regards. On reconnaît en lui un homme d'avenir ; sa popularité grandit de jour en jour. Dès 1851, il est élevé au poste de solliciteur-général dans l'administration Hicks-Morin ; en 1853, le porte-feuille de secrétaire provincial lui est confié. Il le conserve jusqu'en 1855, puis quitte le Parlement pour accepter la succession du docteur Mclellur, surintendant-général de l'éducation, comme nous l'avons dit. Douze années s'écoulent, années d'activité fiévreuse mais féconde, années heureuses pour celui qui voit grandir son œuvre et qui se sent compris et soutenu par l'opinion publique. Mais on ne s'arrête pas en si beau chemin ; M. Chauveau brûle de visiter l'Europe, ses vieilles et ses jeunes écoles : il se met en route au moment même où s'ouvre cette merveilleuse Exposition de Paris que celle de 1878 n'éclipsera peut-être pas (1). Son voyage coïncide avec la transformation de l'union des deux Canadas en Confédération générale (1867) ; une haute mais périlleuse distinction l'attend au retour. Il est appelé à inaugurer le nouveau régime dans la province de Québec, en qualité de premier ministre : l'instruction publique reste d'ailleurs dans ses attributions. Cinq ans plus tard, il rentre dans la vie parlementaire et occupe le fauteuil de président du Sénat. La politique a des déboires ; d'autre part sa digne compagne et plusieurs de ses enfants lui sont enlevés coup sur coup : il redevient simple particulier en 1873 et, semblable au sage antique, cherche des consolations dans la culture des lettres. Cependant ses anciens amis ne l'ont pas oublié ; ils viennent enfin de le décider à accepter les importantes fonctions de shériff de Montréal. M. Chauveau avait habité cette dernière ville pendant toute la période de sa surintendance ; la nouvelle de sa prochaine arrivée y a été accueillie avec joie par toute la population, sans distinction de nationalités ni de cultes.

Cette parenthèse ne nous éloigne pas de notre sujet autant qu'on pourrait le croire ; ne la fermons pas encore. M. Chauveau ne s'est pas seulement distingué dans la presse politique, au Parlement ou à la tête des affaires : la jeune littérature franco-canadienne lui doit quelques-uns de ses monuments les plus remarquables, et en prêchant d'exemple, nouveau Cadmus, il a fait surgir du sillon toute une

(1) Nous eûmes alors l'occasion, à Paris et à Liège, d'apprécier le mérite de M. Chauveau, de nous initier à ses plans et de nouer avec lui les liens d'une amitié solide. C'est sur notre conseil, pour le dire en passant, qu'il se rendit à Nivelles pour voir l'honorable directeur de l'*Abeille* et étudier de près l'organisation de l'Ecole normale. Inutile de dire qu'il revint enchanté de l'un et de l'autre.

petite armée de publicistes, d'historiens et de poètes. Non content d'organiser les écoles et de discipliner les études, il a clairement saisi que les progrès de la civilisation, dans un pays tel que le sien, ne dépendent pas moins de l'élévation graduelle des habitudes d'esprit, que de l'accroissement de la prospérité matérielle et du perfectionnement des institutions. Par système autant que par goût personnel, il a poussé autant qu'il a pu à la production littéraire et scientifique, persuadé que l'éducation du peuple ne se fait pas tout entière dans les classes. L'excellent *Journal de l'instruction publique*, fondé sous ses auspices (1) et longtemps alimenté par son inépuisable bouteille d'encre, a été dès l'origine et reste encore, aux mains de son successeur, l'honorable M. Gédéon Ouimet, une revue des belles-lettres en même temps qu'un organe pédagogique. A la réforme des études s'est ainsi rattaché de près tout le mouvement intellectuel de la nation, et ce n'est pas là le caractère le moins saillant et le moins original de l'apostolat de M. Chauveau.

Nous sortirions de notre cadre si nous songions à relever ici le mérite de son roman de mœurs *Charles Guérin*, le premier qui soit sorti d'une plume canadienne, œuvre composée *con amore*, écrite d'un jet avec toute l'exubérance de la jeunesse, fort applaudie en France dès son apparition et trop oubliée aujourd'hui. Nous ne feuilleterons pas non plus les périodiques de tout genre où il a prodigué, quelquefois émiétté son talent, ni le *Répertoire national* de M. Huston (2), pour y découvrir, éparses, de charmantes poésies plaines de grâce ou d'exaltation patriotique ; il suffira enfin de mentionner les *Légendes canadiennes* en vers, dont la *Revue de Montréal*, publiée par M. l'abbé Verreau (3), nous apporte à peu près chaque mois un nouveau chapitre. On pourrait encore recueillir quelques brillants discours de M. Chauveau, notamment celui qu'il prononça le 18 juillet 1855, à la cérémonie d'inauguration du monument consacré aux braves qui tombèrent dans la plaine d'Abraham, le 28 avril 1760 (4). Ce morceau d'éloquence a eu un long retentissement ; on le réimprime encore et les larmes viennent aux yeux en le lisant. Sous d'autres rapports, le discours sur l'instruction publique prononcé à la Con-

(1) En 1837, en même temps que le *Journal of Education*, qui n'en est pas la traduction comme on serait porté à le croire.

(2) Montréal, 1848, 4 vol. in-8.

(3) 1877.

(4) Wolfe et Montcalm, un glorieux vainqueur et un glorieux vaincu.

vention canadienne, en 1874, n'est peut-être pas moins remarquable : la pensée de l'orateur, qui y proclame inséparables l'éducation morale, le culte du beau et la diffusion des lumières, ne s'est jamais plus nettement, plus noblement révélée. Ceci rien que pour mémoire ; on se fera maintenant une plus juste idée du contraste des deux provinces. Dans l'Ontario, les tendances scientifiques et pratiques sont plutôt dominantes ; à Québec et à Montréal, sous l'impulsion de M. Chauveau, les institutions scolaires, sans être arriérées à ce point de vue, ont fait une plus large part à l'élément sentimental et esthétique ; elles représentent plus directement le patriotisme de race, l'esprit conservateur ne craignant pas de s'appuyer sur les libertés constitutionnelles et, en revanche, l'émancipation des intelligences ne compromettant en rien le maintien des antiques vertus. Il est permis, après cela, de trouver les Bas-Canadiens, chez qui le clergé n'a jamais perdu son influence séculaire, naïfs, candides, moins énergiques peut-être qu'il ne convient à des populations désormais maîtresses de leurs destinées ; mais si leur littérature trahit incontestablement ces dispositions, le libéralisme de leurs institutions y apportera peu à peu un correctif, nous n'en saurions douter. Nous sommes en Europe dans une situation bien différente, menacés d'un divorce et tirillés en tous sens par des propagandes rivales : il n'en sera que plus instructif pour nous de nous enquerir de ce qui se passe au dehors, puisqu'en définitive c'est le même point d'interrogation qui se dresse de part et d'autre.

Au fait maintenant. En prenant possession de la surintendance (1855), M. Chauveau se fit tout d'abord un devoir de rendre justice aux efforts de son prédécesseur, mis en demeure d'appliquer une loi impopulaire et pourtant parvenu à surmonter les plus grosses difficultés. Mais il était grand temps d'en finir avec les expédients ; la législation devait être modifiée ; elle le fut dès 1856, principalement sur les bases indiquées par le nouveau fonctionnaire. Deux lois furent promulguées presque en même temps, l'une concernant l'instruction supérieure, l'autre l'instruction primaire. Il fallait commencer par en haut ; nous avons vu pourquoi. Nous suivrons naturellement ici le même ordre.

Les institutions scolaires de tout genre se répartissent en cinq catégories : 1° les écoles supérieures ou universités ; 2° les écoles secondaires ; 3° les écoles normales ; 4° les écoles spéciales ; 5° les écoles primaires,

1° Le Bas-Canada possède trois universités : celle de McGill à Montréal (1827), protestante sans distinction de sectes ; celle de

Lennoxville, anglicane (1843); enfin l'université Laval, catholique romaine, fondée en 1852 par le séminaire de Québec, dont elle n'est point séparée. La dernière est la plus importante et la plus riche, sinon la plus peuplée(1); elle n'a jamais rien accepté de l'État. L'université Mc Gill reçoit une subvention annuelle assez minime; mais le gouvernement lui est venu plus d'une fois en aide, soit pour lui permettre d'acquitter d'anciennes dettes, soit pour lui fournir des locaux dignes d'elle. Les revenus de ces établissements proviennent de legs en biens fonds et de diverses dotations, souscriptions, bourses d'études, etc.

Montréal est le siège d'un évêché catholique romain. Le chef du diocèse n'a pu voir sans déplaisir l'instruction supérieure offerte aux seuls protestants de son ressort: il s'est livré à d'actives démarches pour arriver à la création d'une université catholique; mais son projet a rencontré de l'opposition à Québec. L'université Laval prétend que « l'élément catholique de la province ne saurait entretenir deux hautes écoles sur un pied convenable ». L'affaire a été portée à Rome, parce que s'il dépend de la Reine d'octroyer une chartre à l'université projetée, l'indult du souverain Pontife est indispensable pour l'institution d'une faculté de théologie. La question en est donc là: pour la gouverne de tout le monde, il est bon de rappeler que les deux cultes vivent en parfaite harmonie et que l'université de Québec est en excellente odeur au Vatican, bien qu'elle compte des protestants parmi ses professeurs de droit et de médecine.

Des détails sur le régime universitaire bas-canadien intéresseraient peu le lecteur. Deux ou trois remarques seulement, d'une certaine importance. L'université de Laval ne faisant qu'un avec le séminaire, le supérieur de ce dernier établissement en est de droit recteur. Le grand séminaire est le pourvoyeur de la faculté de théologie; les autres facultés se recrutent parmi les élèves du petit séminaire. A l'université sont encore affiliés deux grands séminaires et cinq collèges. Ce système prévaut également à Mc Gill: les annexes consistent en un lycée (*high school*), une école des sciences appliquées aux arts, une école normale (v. ci-après), des écoles-modèles, voire une salle d'asile. De part et d'autres les installations sont plus que con-

(1) 276 élèves en 1873; à la même époque, l'université Mc Gill, quoique ne possédant point de faculté de théologie, en comptait 462. Lennoxville n'a que trois facultés: théologie, 54 élèves; droit, 88; médecine, de création toute récente (pas de données).

fortables : le bibliothèque de Québec est relativement considérable ; enfin il y a des fonds pour des concours. Dans ces derniers temps, on a institué des cours publics : nous avons sous les yeux, entr'autres, la première partie d'une importante série de leçons de M. l'abbé Fierland sur l'*Histoire du Canada*. Le rayonnement de l'université Laval s'étend de jour en jour, et le pays en ressent l'influence. L'enseignement des sciences est partout en progrès ; la physique, la botanique, la géologie, p. ex., sont cultivées avec succès ; n'oublions pas l'ethnologie américaine, qui attire aujourd'hui plus que jamais l'attention des savants d'Europe, à preuve les congrès de Nancy et de Luxembourg (1).

3° Les *écoles secondaires* consistent : a) en 14 *collèges classiques* catholiques (233 professeurs, 2,925 élèves) et 6 collèges protestants (32 professeurs, 825 élèves). Les premiers sont pour la plupart des petits séminaires ; à l'exception de ceux de Québec et de Montréal, ils sont subventionnés par l'État ; b) en 15 *collèges industriels* catholiques (149 professeurs, 2161 élèves) et 1 protestant (4 professeurs, 159 élèves), tous subsidiés ; c) en *académies*, établies principalement dans l'Est, pour suppléer à l'absence des collèges classiques. On y acquiert en tous cas une certaine connaissance du grec et du latin ; elles tiennent du progymnase allemand et de l'école moyenne belge. Les filles sont reçues dans quelques-unes. On compte 31 académies catholiques de garçons ou mixtes, (106 professeurs, 4,074 élèves, dont 230 filles seulement) et 29 académies protestantes id. (59 professeurs ou institutrices, 2,175 élèves, dont 998 filles). Les écoles secondaires (académies) de filles sont au nombre de 71 (611 institutrices, 13,162 élèves). Toutes sont catholiques (2).

3° Il y a trois *écoles normales* confessionnelles : deux à Montréal (Mc Gill et Jacques Cartier), une à Québec (Laval). L'école Mc Gill, annexée à l'université du même nom, pourvoit aux besoins de la population protestante ; les élèves des deux sexes y reçoivent l'instruction en commun ; tous sont externes. Les deux autres ont des pensionnats ; pour les garçons seulement à Jacques Cartier ; pour les deux sexes à Laval. L'université de Québec a refusé de prendre cette dernière école sous son contrôle ; le clergé catholique a subordonné son concours à la séparation absolue des sexes et à la création d'internats.

(1) La 5^e session du congrès des Américanistes doit s'ouvrir à Bruxelles en 1878.

(2) Ce sont en grande majorité des pensionnats, dirigés par des congrégations religieuses.

Nous donnerons ici le programme de l'école Laval, qui peut servir de type. Le cours d'études embrasse trois années pour les élèves instituteurs, deux seulement pour les institutrices. A leur sortie, les uns et les autres reçoivent des diplômes qui les déclarent aptes à l'enseignement soit dans les académies, soit dans les écoles modèles ou dans les écoles élémentaires.

A. INSTITUTEURS. Première année d'études. Instruction religieuse, enseignement théorique et pratique, dictée française, analyse grammaticale, histoire sainte, histoire du Canada, calcul mental, arithmétique, tenue des livres, géographie, physique, agriculture, calligraphie, lecture à haute voix.

Deuxième année. Instruction religieuse, enseignement théorique et pratique, dictée française, analyse grammaticale, analyse logique, littérature, mythologie, géographie, histoire du Canada, id. de France, id. d'Angleterre, calcul mental, arithmétique, tenue des livres, algèbre, géométrie, astronomie, physique, chimie, calligraphie, lecture à haute voix.

Troisième année. Instruction religieuse, logique, grammaire latine, versions latines, analyse latine, algèbre, trigonométrie, dictée française, littérature, histoire générale, enseignement théorique et pratique, lecture à haute voix.

Tous les élèves réunis. Lecture anglaise, grammaire anglaise, dictée anglaise, analyse grammaticale anglaise, traduction du français en anglais, id. de l'anglais en français, solfège, piano et orgue, exercices militaires ; quelques leçons sur l'histoire naturelle et sur les usages de la bonne compagnie (*sic*).

B. INSTITUTRICES: Première année. Instruction religieuse, histoire sainte, enseignement théorique et pratique, dictée française, analyse grammaticale, littérature, histoire du Canada, calcul mental, arithmétique, tenue des livres, géographie, calligraphie, lecture à haute voix, agriculture.

Deuxième année. Instruction religieuse, histoire de l'Eglise, enseignement théorique et pratique, dictée française, analyse grammaticale, analyse logique, littérature, histoire du Canada, id. de France, id. d'Angleterre, arithmétique, tenue des livres, toisé, algèbre, géographie et usage des globes, agriculture, calligraphie, lecture à haute voix.

Toutes les élèves réunies. Grammaire anglaise, analyse anglaise, dictée anglaise, lecture anglaise, traduction, solfège, piano et orgue, dessin, couture, tricot, fleurs, etc.

Ce programme, à parler franchement, nous paraît réclamer des

améliorations. Le principal de l'école a été le premier à y signaler une lacune ; les filles seules apprennent le dessin ! Et pourquoi suivent-elles pendant deux ans un cours d'agriculture, et les garçons un an seulement ? Pourquoi étudient-elles l'histoire ecclésiastique et pourquoi les garçons ne l'étudient-ils pas ? Enfin, des deux côtés, la liste des cours est bien longue. Ou l'enseignement doit être fort élémentaire, pour ne pas dire superficiel, ou il faut que la température intellectuelle des jeunes Canadiens soit singulièrement robuste (1). On s'enquiert avec zèle, il est vrai, des meilleures méthodes, et les derniers manuels classiques adoptés sont en général recommandables ; de plus, les inspecteurs veillent avec soin à ce que les instituteurs diplômés, une fois dans la carrière, s'acquittent de leur tâche avec discernement ; les rapports officiels font foi des résultats obtenus, de résultats qu'on n'obtiendrait certes pas si les maîtres étaient trop insuffisamment préparés. Il est vrai aussi que l'on compte sur leur zèle à poursuivre leurs études par eux-mêmes, après leur sortie d'école, et que beaucoup n'y manquent pas. Mais le fait est qu'il est impossible que les débutants aient autre chose que *des clartés de tout*, selon l'expression de Molière. Ne nous hâtons point de juger : cette préparation encyclopédique, si peu sérieuse qu'on ait le droit de la supposer, peut être absolument nécessaire dans des contrées où la population est si dispersée et forcément si peu éclairée. Dans les districts ruraux de l'intérieur, l'instituteur doit être tout pour ainsi dire, avoir réponse à tout, passer, comme le curé, pour un oracle. C'est assez qu'il arrive avec quelque prestige : le *Journal de l'instruction publique* viendra le trouver dans sa solitude, développera pour lui l'enseignement ébauché de l'école normale et maintiendra son crédit, s'il a bonne volonté.

Puis, il se trouvera bien quelque bibliothèque dans son voisinage ; insensiblement il s'instruira et se perfectionnera, répandra le goût du savoir autour de lui et finira par mériter, au fond de son obscurité, le titre glorieux de pionnier de la civilisation.

Malheureusement, nous l'avons déjà fait entendre, beaucoup se découragent ou rêvent une existence moins ingrate. Une des raisons qui font qu'on tient aux religieux et aux religieuses, c'est qu'une fois dans l'enseignement, ils y restent ; les instituteurs laïques, au contraire, ne sont que trop portés à guetter la première occasion de quitter l'école. Leur rétribution est minime, à la vérité, et beaucoup de

(1) C'est l'opinion du D^r Larue, qui ne sait assez insister sur les progrès rapides des élèves de l'école Laval (*Journal de l'instruction publique*).

municipalités sont pauvres. La sollicitude du gouvernement doit être dirigée sur ce point, si l'on veut que les écoles normales se recrutent convenablement et portent tous leurs fruits.

Le personnel de ces écoles est, d'ailleurs, fort bien composé, et elles ont à leur tête des hommes distingués dans les sciences ou dans les lettres : M. Hicks, à Mc Gill, M. l'abbé Lagacé, à Laval, M. l'abbé Verreau, à Jacques Cartier, et son assistant, M. l'abbé Godin, spécialement chargé de l'enseignement agricole. En 1873-1874, les trois écoles comptaient ensemble 43 professeurs et 254 élèves (6 élèves-instituteurs seulement et 106 institutrices à Mc Gill, 43 instituteurs à Jacques Cartier, 43 à Laval et 56 institutrices). Les écoles-modèles annexes étaient fréquentées à la même époque, par 869 élèves, dont 484 garçons et 385 filles. A Laval, l'enseignement des filles est confié aux Ursulines. L'enseignement est partout gratuit; les internes peuvent obtenir au concours des demi-bourses, ce qui réduit presque à rien leurs dépenses d'entretien. En revanche, ils doivent s'engager, sous peine de restitution et d'amende, à enseigner pendant trois ans dans une école établie ou subventionnée par l'Etat.

Organisées sous l'administration de M. Chauveau, les écoles normales ont atteint, en peu d'années, une prospérité et un crédit dont le pays tout entier commence à ressentir la bienfaisante influence. L'honorable M. Ouimet n'est pas moins pénétré de leur utilité que son prédécesseur; lui aussi comprend qu'il faut saisir par les cornes le taureau de l'ignorance, c'est-à-dire que si l'on veut former des élèves, il importe avant tout de former des maîtres. Le public est sympathique à cette impulsion; chaque rapport annuel en fournit de nouvelles preuves.

4° Les *écoles spéciales* sont : a) Les écoles des sciences appliquées aux arts, l'une, en rapport avec l'université Mc Gill (voir ci-dessus), l'autre, fondée par M. Ouimet, destinée aux catholiques de Montréal; b) trois écoles industrielles (avec section des minés), placées sous le patronage de la Chambre des arts et manufactures; c) deux écoles agricoles régionales, sous la direction de la Chambre d'agriculture; d) l'institut des sourds-muets (clercs de S. Viateur); id. des sourdes-muettes (sœurs de la Providence à Montréal); des aveugles (sœurs de la charité, ibid.); e) les écoles de réforme (avec ateliers), notamment la grande prison-école de Montréal, confiée aux soins des frères de la Charité, dont la maison-mère est en Belgique (à Gand). Mentionnons enfin plusieurs salles d'asile (sœurs de la Charité).

5° *Enseignement primaire*. On distingue des écoles de deux classes : *écoles-modèles* (primaires supérieures), *écoles élémentaires*. Les pre-

mières sont au nombre de 343 (835 instituteurs et institutrices; 28,588 élèves); les secondes (y compris les écoles indépendantes, très-rarés, du reste en dehors des villes), au nombre de 3,630, avec 155,916 élèves (1). Les écoles-modèles sont dirigées, soit par des religieux ou des religieuses jouissant de la dispense du diplôme, soit par des maîtres diplômés, la plupart anciens élèves des écoles normales. Nous avons été quelque peu surpris en voyant figurer au programme de plusieurs d'entre elles des cours d'un ordre supérieur, de grec et de latin, par exemple, voire de philosophie et de calcul différentiel! Ces cours, à la vérité, sont facultatifs; mais enfin, des nécessités locales peuvent seules en justifier l'existence. Quant aux écoles élémentaires, elles se renferment en général dans les limites que leur assigne leur nature; on enseigne dans toutes la grammaire française; dans un assez bon nombre, la grammaire anglaise, partout l'arithmétique, l'histoire et la géographie; ça et là, la tenue des livres. Rien de plus instructif, pour permettre de mesurer les progrès accomplis, que les rapports des inspecteurs, régulièrement publiés à la suite du rapport général annuel du ministre (aujourd'hui du surintendant). Nous avons en Belgique des *rapports triennaux*, rédigés avec grand soin et susceptibles de rendre les mêmes services; mais par le fait de leur lente périodicité, ils n'enregistrent guère que des faits déjà surannés, et c'est dommage. De plus, on n'y trouve pas, comme au Canada, des renseignements circonstanciés sur la marche de chaque école, ce qui a pour effet, en Amérique, de tenir singulièrement les instituteurs en haleine. Il y a là chez nous, ce semble, un *desideratum* à combler. Rappelons au lecteur que des observations analogues ont déjà été émises par M. Em. de Laveleye.

L'organisation administrative n'a pas moins préoccupé M. Chauveau que la réforme même de l'instruction. La plupart des mesures proposées dans son programme inaugural ont été, nous l'avons dit, sanctionnées par la législature; il en est cependant de très-importantes qu'on n'a pas encore voulu ou pu adopter: telle est la fixation d'un *minimum* de salaire pour les instituteurs, telle est la recommandation de ne choisir comme commissaires d'écoles que des personnes *sachant au moins lire et écrire*. Il paraît, du reste, qu'en fait la situation s'est de beaucoup améliorée par rapport à ces deux points. L'ensemble du système est surtout caractérisé: 1° par l'esprit de tolérance qui préside

(1) Le rapport de 1874, qui nous arrive à l'instant, compte 4,113 écoles, avec 4,561 maîtres et 193,762 élèves.

à la répartition des subventions scolaires et aux garanties assurées à la population protestante ; 2^o par la centralisation de l'autorité, conciliée avec le respect de la liberté intérieure si nécessaire à des écoles confessionnelles. On en est venu là en délimitant strictement les obligations des inspecteurs (1) et en étendant suffisamment les attributions des syndics locaux. Ceux-ci sont élus par les contribuables, sauf au gouvernement à en nommer d'office dans les communes récalcitrantes, ce qui n'arrive plus aussi fréquemment qu'autrefois ; on s'est peu à peu habitué aux contributions scolaires, dues aujourd'hui pour tous les enfants, qu'ils fréquentent l'école ou non. Par parenthèse, sans être proclamée obligatoire, l'instruction est ainsi offerte à tous, et c'est un droit dont les parents comprennent chaque jour mieux le prix.

L'élévation du surintendant au rang de ministre a étendu la juridiction de ce haut fonctionnaire sur toutes les institutions qui tiennent à l'ordre intellectuel : musées, bibliothèques, associations littéraires ou scientifiques, etc. Les avantages de cette concentration ne paraissent pas douteux, à preuve les actes de MM. Chauveau et Ouimet, si nous voulions les récapituler. Cependant, une nouvelle loi (1875) vient de supprimer le ministère de l'instruction publique et de rétablir la charge de surintendant (2), si bien que la haute direction appartient actuellement à un conseil supérieur comprenant deux sections, l'une catholique, l'autre protestante (3). Ce régime est trop nouveau pour qu'il soit encore possible d'en apprécier la valeur et l'opportunité.

Nous nous abstenons de réflexions finales : le lecteur les fera pour nous. Il n'y a rien d'exagéré à dire que le Bas-Canada, si l'on se reporte à un quart de siècle seulement, a marché dans la voie du progrès aussi rapidement qu'aucun pays du monde (4). Et ce qui est mieux encore, c'est que le progrès général, et de plus en plus accéléré, n'a modifié en rien les habitudes paisibles des Canadiens, simples

(1) Les membres du clergé, les juges, les députés au Parlement, etc., sont d'office visiteurs des écoles ; mais on a bientôt compris qu'à côté de ces instructions honoraires, il fallait composer un corps de fonctionnaires rétribués. Les inspecteurs proprement dits sont choisis principalement parmi les anciens instituteurs.

(2) M. Ouimet a repris ses fonctions à ce titre en février 1876.

(3) Dans la Nouvelle-Ecosse, le surintendant n'est que le secrétaire du conseil.

(4) Voir dans le livre de M. Chauveau, p. 311 et suivantes, le chapitre consacré au *mouvement littéraire et intellectuel*.

de mœurs comme autrefois, attachés à la vie de famille, fidèles à leurs traditions d'honnêteté et de vertu. Il n'est donc pas si dangereux de répandre à profusion, les lumières.

Il y aurait lieu maintenant de suivre notre auteur dans les autres provinces du *Dominion*. Maints détails intéressants pourraient être relevés, surtout si nous insistions sur l'introduction, dans le Nouveau-Brunswick et ailleurs, des écoles non confessionnelles. Mais l'espace nous manque, et, d'autre part, nous aurons atteint notre but, si le livre profondément instructif de M. Chauveau prend place, ce qui est inmanquable, dans les bibliothèques des hommes spéciaux. Nous le comparerions volontiers aux mémoires d'un général d'armée qui raconterait ses propres batailles et profiterait de l'occasion pour observer et décrire la tactique de ses émules. Quoi de plus fécond en enseignements utiles ! Comme nous le disions en commençant, les mêmes problèmes se posent partout : il est bon de recueillir tous les jugements, et avant tout ceux des esprits élevés et des cœurs généreux.

Liège, le 5 décembre 1877.

